

Entre Chaux et Loue

Arc-et-Senans



Commune
d'Arc-et-Senans

Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 51 avril 2021

Édité par la Mairie - Tél. : 03 81 57 42 20 - Fax : 03 81 57 46 40

Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h et de 15 h 00 à 17 h 00

Adresse mail : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr - Site internet : www.arc-et-senans.com

Le mot du Maire

JEUDI 6 MAI de 9 h 00 à 12 h 00 en MAIRIE
PRÉSENCE D'UN EMPLOYÉ DES IMPÔTS
POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR VOTRE DÉCLARATION

BIEN VIVRE à ARC ET SENANS

Si nous prenons le temps de faire un état des lieux des services rendus à la population par la commune, nous nous apercevons qu'il ne manque pas grand-chose et que chaque tranche d'âge peut trouver ce qui lui convient :

Pour les tout-petits nous avons un multi-accueil qui vient d'être agrandi de 40 m² et qui permet d'accueillir les enfants dès la naissance, 16 places sont autorisées ! j'entends déjà ceux qui vont dire « on m'a refusé mon enfant », c'est possible ! Il faut savoir que, pour que les parents et la commune payent le moins cher possible, le service doit justifier un minimum de présence calculée en pourcentage, afin que la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) verse des subventions. Et pour cela, il faut que ce multi-accueil soit rempli à 85 % de sa capacité, raison pour laquelle nous devons privilégier les enfants qui viennent à temps plein et compléter avec ceux qui ne viennent qu'à temps partiel.

Ensuite nous avons la classe passerelle que nous venons de déplacer dans un bâtiment neuf, à côté du multi-accueil, pour les enfants à partir de deux ans, jusqu'à ce qu'ils rentrent en maternelle. Puis vient le périscolaire qui a également été agrandi de + de 100 m² pour permettre à tous les enfants de trouver une place. 75 enfants prennent leur repas chaque jour. Viennent ensuite le groupe scolaire et l'école privée St-Bénigne qui accueillent à eux deux plus de 200 enfants. À l'issue de cette scolarité, c'est le départ vers le collège de Salins les Bains ou de Quingey, avec un transport direct en bus.

Au niveau des loisirs, la commune s'est dotée d'un magnifique complexe multi-associatif où tous les sports de balles ou ballons sont permis, sans oublier toutes les disciplines annexes : judo dans une salle spéciale, danses, escalade, etc... Des bénévoles sont présents pour encadrer les enfants et les adultes. Dans le contexte sanitaire actuel exceptionnel, l'utilisation du complexe n'est plus permise mais espérons que la situation va s'améliorer dans les meilleurs délais... ? A l'extérieur, un terrain de pétanque est ouvert à tous jusqu'à 22 h 00. Les terrains de foot viennent d'être rénovés, les terrains de tennis le seront dans les jours qui viennent. Le 3^e âge a à sa disposition une MARPA (maison d'Accueil et Résidence pour l'Autonomie) qui peut accueillir 24 résidents. L'agrandissement de cette structure est en projet.

Côté santé nous sommes très bien servis : 3 médecins, des pharmaciens, des kinés, 1 sage-femme, 1 orthophoniste. Côté commerces de bouche il n'est pas nécessaire de se déplacer à l'extérieur pour faire ses courses et nous avons tous les artisans sur place pour les travaux de rénovation ou de construction. Deux nouveaux artisans viennent de s'installer : un commerce de vente et réparation de vélos au 9 Grande Rue et un commerce de motoculture de loisirs au Centre Bourg. Un lotissement se termine et un autre est en projet.

Avec la présence de la gare qui permet de se déplacer vers Lons-le-Saunier, Dole ou Besançon, la proximité des autoroutes A36 et A39, Arc-et-Senans avec ces 1 648 habitants peut se vanter de leur apporter une réelle qualité de vie tout en étant à la campagne, où les promenades en forêt, la pêche dans La Loue viennent compléter cet ensemble de services.

Vous avez pu voir que la gare est en rénovation. C'est la SNCF et la région qui prennent en charge les travaux. Dès qu'ils seront terminés, le rez-de-chaussée, soit environ 80 m², pourra accueillir un commerce, ou toute autre activité. Les personnes porteuses d'un projet peuvent se signaler en Mairie. Le projet d'occupation sera étudié conjointement par la commune et la SNCF.

- **RAPPEL** : Le port du masque est obligatoire partout entre les panneaux marquant le début et la fin de l'agglomération. Le masque doit protéger le nez et la bouche, il ne sert à rien sur la bouche uniquement. Les personnes vaccinées ne sont en aucun cas dispensées du port du masque. Les rassemblements doivent être limités à 6 personnes. Ces mesures émanent de la Préfecture. Pour toute réclamation, adressez-vous aux services compétents, mais pas à la commune !!!

Je ne clôturerai pas ce MOT du MAIRE sans vous rappeler que les animaux doivent être surveillés par leur maître : chats en liberté, chiens qui hurlent toute la journée et à cela ajoutons les indéliques qui prennent les bacs à verre pour une déchetterie, ou ceux qui jettent leurs masques usagés dans la rue.

Avec toute ma considération, cordialement à toutes et à tous.

Le Maire
Jacques Maurice

• SOMMAIRE :

En page 2

- Les dernières décisions du conseil

En page 3

- Nos citoyens
- Informations

En page 4

- Histoire

Entre
Chaux et Loue



Les dernières décisions du conseil parmi les plus importantes

► Suite aux différents confinements et mesures sanitaires, la Commune a été dispensée d'assurer un certain nombre de dépenses budgétées en 2020. De ce fait, le Conseil approuve les propositions du Maire : - de ne pas recouvrer en 2021 la participation aux frais de ménage et de chauffage dans les bâtiments communaux, habituellement facturée aux associations utilisatrices de la salle polyvalente, du complexe sportif, de la salle informatique - de ne pas recouvrer auprès des artisans et commerçants la location des panneaux publicitaires dans le gymnase - de reverser à l'association de gestion Marpa du Val de Loue sous la forme d'une subvention, 3 500 € équivalent au coût des feux d'artifice - de reconduire pour 2021 les subventions accordées en 2020.

Rappel : mise à disposition gratuite de masques tissu en Mairie.

► C'est l'entreprise CUENOT de Levier qui est retenue pour l'enrobement des allées du cimetière, sur 1,50 m de large, limité par des bordures en granit et une banquette en tout-venant sur la largeur restante. Le montant des travaux s'élève à 80 435 € HT. 15 528 € sont prévus en cas de besoin pour stabiliser le sous-sol. La dépense maximum prévue est de 95 963 €. Le Conseil approuve le plan de financement suivant : subvention DETR 30 % 28 789 € - Fonds libres 67 174 € - Total HT 95 963 €.

► Par convention avec l'école St-Bénigne, la Commune a pris l'engagement de verser 675 € par élève de primaire d'Arc et Senans et 750 € par élève de Grande Section, Petite Section, Moyenne Section d'Arc et Senans, cette dernière somme étant remboursée par l'État. Afin de permettre à l'école St-Bénigne de fonctionner plus facilement, le Conseil accepte de verser trimestriellement la somme due, après réception d'un état indiquant le nombre d'élèves présents à la fin de chaque trimestre.

► Subventions 2021 aux Associations : Jumelage 500, ADMR 1 380 en 2 fois, Maison des Parents 150, Coup de Pouce 650, Donneurs de Sang 850 en 2 fois, Myopathies 80, Mucoviscidose 80, T.R.I 280, Croix rouge 80, Ligue contre le Cancer 150, Prévention routière 80, Pupilles Ecoles publiques 80, Tennis 300, Football 820 en 2 fois, Harmonie des Pays de Chaux 250, Louis Pasteur vélo 50, Vents du Futur 1000, URFOL (cinéma) 1550, Comité des Fêtes 1000, Anciens Combattants 70, Musée Déportation 30, UNC AFN 70, Amicale école publique 500, Amicale école privée 410, Chasse 200, Sports et Loisirs du Val d'Amour 200, LRT Moto circuits 120, École du chat 300, Théâtre les Cabochons 150, Muzica Mea 150, Unissons-nous pour Léna et Noé 150, Basket-ball 300, Handball 300, Escalade 300, Krav Maga 150.

► Les tarifs de location de la salle polyvalente pour 2021 sont identiques à ceux de 2020. Les tarifs communaux 2021 sont identiques à ceux de 2020, sauf pour les concessions au cimetière qui sont de 120 € pour 2 m² et 30 ans, 240 € pour 4 m² et 30 ans, 80 € pour un columbarium et 30 ans et 100 € pour le jardin du souvenir. Le droit de place pour la foire est fixé à 1 €/ ml.

► Sont élus délégués de la Commune d'Arc et Senans pour siéger au sein de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) : PERCIER Pascal et ROBARDET Jean.

► Le Tribunal Administratif (TA) de Nancy a rejeté la demande d'Arc et Senans en reprenant à son compte les conclusions du TA de Besançon. Si, pour la forme, la décision des deux TA n'est pas contestable, il n'en est pas moins vrai que le Préfet n'a pas respecté la loi NOTRÉ qui est très claire sur le droit des communes de choisir leur intercommunalité et sur la cohérence territoriale qui n'est manifestement pas respectée. En conséquence, le Conseil approuve la proposition du Maire de poursuivre en saisissant la Cour de Cassation et confier à M^e GASCHIGNARD le soin de recueillir les éléments nécessaires auprès de M^e BROCARD pour constituer le dossier d'appel.

► Le Conseil accepte la proposition faite aux communes par le SIVU Marpa du Val de Loue d'augmenter ponctuellement et ce pour 2021, la redevance par habitant. Celle-ci passerait de 2 € à 4 €. Cette mesure est destinée à venir en aide à l'Association de gestion, victime des diverses contraintes sanitaires liées à la COVID 19.

► Le Conseil accepte la proposition du SYDED de prolonger le dispositif actuel d'entretien, de maintenance et de gestion de la borne de recharge des véhicules électriques installée sur la commune, jusqu'au 31 décembre 2021. Les conditions restent identiques à celles des années antérieures, y compris celle de renoncer à percevoir le reversement des recettes correspondantes aux exercices 2018 à 2021, le montant connu à ce jour s'élevant à 134,86 €.

► Le Conseil valide la candidature d'un nouveau locataire de l'appartement T4 devenu vacant, situé au 1^{er} étage de la Mairie et du garage annexe, à compter du 1^{er} mars 2021. Le loyer mensuel de l'appartement s'élève à 625,58 € plus provision sur charges 88,50 € - loyer garage : 52,13 €.

► Le Conseil municipal autorise le Maire à faire les demandes de subvention auprès du Conseil départemental du Doubs et de l'Agence de l'Eau et à signer tout document relatif à la création d'un nouveau puits de captage. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 90 000 € HT.



Nos citoyens

Naissances

- Séraphine MENAGER..... 7 décembre 2020
- Coline MARAUX 19 janvier 2021
- Isaac LEBLANC..... 17 février 2021
- Coraline KUBARSKI 22 février 2021
- Yvette GOUY née ROY 3 janvier 2021
- Lucienne FONTA née JEANNET 8 janvier 2021
- Monique MOUGET née CHAMPENOIS 8 janvier 2021

Décès

- Liliane GENESTIER née NONNOTTE 20 décembre 2020
- Jean-Pierre NOAILLE..... 22 janvier 2021
- Michel MAULAZ 31 janvier 2021
- Bernard BEZ..... 7 mars 2021

Nous avons également appris les décès de : Jean-Claude GODILLAT le 16 février 2021 ; Daniel GAUDILLAT le 24 février 2021 ; Chantal GAROT née BERÇOT le 1^{er} mars 2021.

Informations

Nouveau service à Arc et Senans :

b.tech : conseil, réparation, vente informatique
Tél. 07 68 00 20 16 – informatiquebtech@gmail.com

À la bibliothèque, on ne trouve pas que des livres !

Avec près de 12 000 livres, 500 CD et 350 vidéos, il y a de quoi trouver son bonheur et voir son esprit s'évader à la bibliothèque. En plus de ses achats, Nadine la bibliothécaire, renouvelle deux fois par an son stock auprès de la médiathèque départementale, ce qui lui permet d'avoir les dernières nouveautés. Tous les mois, les classes des deux écoles viennent chercher des livres et Nadine leur propose un spectacle à Noël.

À la bibliothèque, les activités sont nombreuses et variées. Elles ont en général lieu le mercredi et pendant les vacances scolaires et sont ouvertes aux enfants et adultes : l'heure du conte est très appréciée, des ateliers d'activités manuelles sont régulièrement organisés : bricolage autour du papier (kirigami, origami, magie de papier, recyclage de livres), Landart, fabrication d'épouvantails... Un atelier de couture et de dessin ont également été mis en place, ainsi que des séances de jeux de société. Le club de lecture se retrouve chaque trimestre, lors d'un moment convivial, pour échanger sur les livres lus.

La bibliothèque participe chaque année à la nuit de la lecture, aux petites fugues permettant de rencontrer des auteurs, à la fête mondiale de la lecture...

Nadine et les bénévoles qui l'assistent attendent avec impatience la fin du confinement pour reprendre les activités et pourquoi pas, en proposer de nouvelles. Merci à tous pour leur implication.

La bibliothèque reste ouverte. Coût de cotisation : 10 € par an et par foyer, gratuit avec le coupon avantages jeunes. Vente de la carte jeune mercredi et samedi matin.

Comme les années précédentes, l'association CEI (Centre d'Echanges Internationaux), recherche des familles d'accueil bénévoles pour de jeunes étrangers désireux de perfectionner leurs connaissances de la langue et de la culture française. Pendant toute la durée du séjour, les jeunes seront hébergés en familles et scolarisés au lycée le plus proche de leur lieu d'hébergement.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Centre par téléphone au : 02 99 46 10 32, fax : 02 23 18 39 55.

Site web : <http://www.cei-etudes-etranger.fr>

Pour mémoire, depuis 2010, le Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux de l'UDAF du Doubs (Union Départementale des Associations Familiales) accueille et informe gratuitement toutes les familles ou personnes qui se trouvent confrontées à la mise en place, ou à l'exercice d'une mesure de protection judiciaire (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle ou habilitation familiale) pour un proche vulnérable. Ce service apporte des informations, mais également un soutien technique. Pour contact : 03 81 80 21 74.

Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

Quelques dates et faits locaux de 1789 à nos jours

(Extrait d'une étude réalisée par le Cercle d'Éducation Populaire d'Arc et Senans en 1989)

- 1789** : Une violente crue emporte le pont de bois qui franchissait la Loue et qui avait remplacé le bac en 1773. Un pont plus solide durera jusqu'en 1836 et sera remplacé alors par un ouvrage métallique.
- 1797** : Le moulin Billerey est construit en bordure de la Loue (après le camping).
- 1802** : Fermeture du fourneau de Roche que remplacera, jusqu'en 1841, une forge fonderie.
- 1826** : Édification, aux limites de triage, des colonnes de la forêt de Chaux.
- 1828** : Établissement d'un plan cadastral.
- 1833** : Création des deux premières foires.
- 1836** : Construction d'une école à Arc.
- 1837-1839** : Défrichage et mise en valeur du canton d'Aval.
- 1838** : Construction de l'école de Senans ; acquisition d'une pompe à incendie.
- 1847-1848** : Le cimetière attenant à l'église est remplacé par le cimetière actuel.
- 1843** : Nomination d'un cantonnier communal.
- 1844-1846** : L'administration de la Saline, croyant trouver un banc de sel gemme, effectue sans résultat un forage qui atteint 162 mètres.
- 1862** : Consécration de l'église après sa réédification sous son aspect actuel.
Ouverture de l'école des Frères de Marie à Senans.
- 1854** : En remerciement à la Vierge de l'arrêt de l'épidémie de choléra, construction de l'oratoire des Essarts (Grotte).
- 1855** : Ouverture d'un bureau de poste ; creusement d'un puits communal place de l'église.
- 1856** : Création d'une scierie mécanique.
- 1857** : Construction du pont du chemin de fer ; travaux de création de la ligne de Dole.
- 1862** : Construction de la voie ferrée de Besançon.
- 1865** : Une médaille est décernée à Monsieur BRETANT pour invention d'une nouvelle charrue.
- 10 mai 1870** : Deux cents « non » au plébiscite napoléonien.
- 9 décembre 1870** : Passage d'une division de l'armée de l'Est.
- 1871** : Démolition de la tuilerie du Vernois.
- 19 janvier 1871** : Fuyant les combats de Villersexel, une ambulance militaire s'installe à la Saline.
- 15 janvier 1871** : Un détachement allemand s'installe pour 48 heures dans la localité ; le général MANTEUFEL au Château de Roche.

Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice - Conception : M. Bouillet, C. Breuillot, D. Chevalier, M-T. Cretin, K. Lefèvre, P. Percier

Impression : AEMGRAPHIC - Lons-le-Saunier - n° 47348